

SÉANCE DU BUREAU SYNDICAL DU 08 JUIN 2023

2023-10 LANCEMENT DU MARCHÉ PUBLIC « MAINTENANCE ICE »

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi huit juin, le Bureau de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du premier juin deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 8

Délégués présents : 8

Délégués votants : 8

Délégués présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, Président de TE44

Monsieur Dominique DAVID, 3^{ème} Vice-Président

Monsieur Didier MEYER, 4^{ème} Vice-Président

Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, 5^{ème} Vice-Président

Monsieur Yves TAILLANDIER, 6^{ème} Vice-Président

Monsieur Philippe CAILLON, 7^{ème} Vice-Président

Délégués présents par visioconférence :

Monsieur Frédérick DUNET, 1^{er} Vice-Président

Monsieur Patrick BERTIN, 2^{ème} Vice-Président

Affichage le 14 juin 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 2021-10 du Bureau syndical en date du 17 juin 2021, ayant pour objet le lancement du marché public « maintenance ICE ».

Considérant que le marché public de services pour la gestion des Infrastructures de communications électroniques arrive à son terme en octobre 2023, il est nécessaire de relancer une consultation.

Considérant qu'il est proposé de renouveler ledit marché public, selon les caractéristiques ci-après décrites :

- Marché public de services
- Montant maximum < 210 000 € HT
- Passé selon une procédure adaptée ouverte
- Durée : 18 mois
- Alloti comme suit :
 - Lot 1 : Secteur Nord
 - Lot 2 : Secteur Sud
- Critères d'attribution :
 - **Critère technique /60%**
 - *Pertinence de la méthodologie de réalisation d'une opération de maintenance /30%*
 - *Pertinence des moyens humains mis à disposition pour assurer la mission /15%*
 - *Pertinence des moyens techniques et matériels mis à disposition pour assurer la mission /10%*
 - *Pertinence des processus de sécurité des personnes sur les interventions /5%*
 - **Critère financier /40%**

Le Bureau décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser le lancement du marché public de services « Maintenance ICE », dans le respect des caractéristiques présentées, sous la forme d'une procédure adaptée ouverte ;**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les actes nécessaires à sa passation et à son exécution, comprenant notamment la signature des pièces contractuelles pour notification.**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**